

forêt privée varoise

Juillet 2018

Bulletin du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var
Directeur de la Rédaction : Frédéric-Georges Roux
Dépôt légal : Juillet 2018 — N° ISSN : 2496-2732

Éditorial

Chers amis propriétaires forestiers sylviculteurs varois,

Le printemps a été humide et la végétation a non seulement bien repris mais nos forêts sont moins sèches que l'an dernier et nous pouvons espérer que « la guerre du feu » bénéficiera aussi de ces meilleures conditions climatiques.



Le semestre a été particulièrement bien rempli avec en point d'orgue une Assemblée Générale à Taradeau qui fut un grand succès avec un nombre record de participants. Notre « futur-ex Directeur Général » nous a fait l'honneur de sa présence.

Faisant suite à la décision du Conseil Régional d'abandonner l'horrible sigle « PACA », le 6 juillet notre interprofession a dévoilé son logo et son nouveau nom, **Fibois Sud** au cours d'une journée qui s'adressait à tous les professionnels de la filière.



Mais le plus important à mes yeux, c'est l'aboutissement de plusieurs années d'efforts et de lutte pour que nos pins d'Alep soient enfin reconnus aptes à la construction. C'est chose faite depuis le 14 avril (je connaissais la date de publication par l'Afnor depuis longtemps lors de notre AG du 13 avril mais je n'avais pas le droit de trahir le secret autrement que par cette phrase sibylline : « et demain... »).

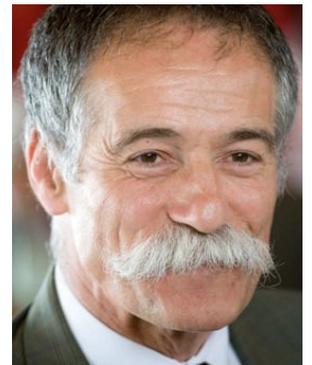
Autre sujet d'importance, notamment dans le cadre du Plan Régional de la Forêt et du Bois : la mise en place du Comité Régional Paritaire pour l'équilibre sylvo-cynégétique.



Frédéric-Georges Roux
Président

Fransylva nomme un nouveau Directeur Général

Nombreux le connaissent et appréciaient ses compétences et sa disponibilité exceptionnelle (et sa moustache emblématique), mais peu savaient qu'il allait bientôt pouvoir prétendre à une retraite bien méritée. Luc Bouvarel quittera ses fonctions de Directeur général de Fransylva à la fin août.



Comme tout un chacun, il était irremplaçable et sera donc remplacé.

Nous avons procédé à une recherche d'oiseaux rares et nous avons déniché la nouvelle perle qui prendra ses fonctions le 2 juillet, ce qui donnera quelques semaines à Luc pour lui passer le témoin et à Laurent pour s'en emparer.



Ancien colonel de l'Armée de Terre, Laurent de Bertier, 52 ans, propriétaire d'une forêt dans l'Oise dans laquelle il s'investit personnellement, est issu d'une famille forestière et a toujours été impliqué dans cet univers forestier.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

Sommaire

- Éditorial
- Fransylva nomme un nouveau Directeur Général
- Procès verbal de notre Assemblée Générale
- La Région change de nom
- Le pin d'Alep enfin normé pour la construction
- Pin d'Alep : retrouver le chemin de la sylviculture
- Du nouveau sur notre site web
- Équilibre sylvo-cynégétique
- Faire la chasse aux grands ongulés
- Les annonces de la forêt varoise

Procès-verbal de notre Assemblée Générale

Notre Assemblée Générale annuelle s'est tenue le 13 avril 2018 au Château de Saint-Martin à Taradeau en présence de madame Muriel Lecca-Berger, conseillère départementale, présidente de la commission forêt, représentant le président Marc Giraud, de monsieur Bruno Giaminardi, président du CRPF et de monsieur Luc Bouvarel, directeur général de la Fédération Nationale Fransylva.

Assemblée Générale statutaire

Le président Frédéric-Georges Roux ouvre la séance officielle. Il rappelle que selon nos statuts « *les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés* », et donc que l'assemblée pouvait délibérer et voter régulièrement. Le PV de l'AG 2017 statuant sur l'exercice 2016 figurant dans le numéro de juillet 2017 de *Forêt privée varoise* n'ayant fait l'objet d'aucun commentaire est approuvé à l'unanimité.

Il présente ensuite le rapport moral et le rapport d'activité de l'année écoulée dont les faits les plus marquants ont été :

- Les élections des conseillers du CRPF pour un nouveau mandat de 6 ans et notamment l'élection de Katia Lagarde, de Bruno Giaminardi au poste de président et de Frédéric-Georges Roux à celui de vice-président
- Les nouvelles exigences de la certification PEFC
- Le projet « stratégie du syndicat » et la désignation des référents de territoires
- Les modules de formation (*Manuel de survie du propriétaire forestier varois*) mis en ligne sur notre site internet
- La décision du Tribunal Administratif de retirer à la centrale Uniper de Gardanne son autorisation d'exploiter suivie immédiatement de la décision temporaire d'exploiter prise par le préfet de région.
- La mise en place de la commission régionale Forêt-Bois et le lancement du Plan Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) des groupes de travail et du Comité paritaire sylvo-cynégétique
- La publication de l'étude de l'Institut Géographique National sur la disponibilité en bois des forêts de PACA
- Les résultats des travaux en laboratoire relatifs à la normalisation du pin d'Alep en bois de structure (bois d'œuvre)
- Les travaux de la CDPENAF (Commission

Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers)

- Les évolutions de l'interprofession régionale de la filière Forêt-Bois
- Le retour des grands incendies de l'été et l'importance des actions : DFCI, OLD... lancement par le Conseil Régional du dispositif « Guerre du feu »

Mis au vote ces rapports sont approuvés à l'unanimité.

Rapport financier

Christian Mercier, vice président et trésorier, présente le compte d'exploitation 2017 et propose d'affecter l'excédent (4 322 €) au report à nouveau.

Les recettes ont été de 55 472 € dont un peu plus de 30 000 € de cotisations et 22 000 € couvrant les contributions des adhérents aux services départementaux (rappelons que, par principe, le syndicat qui tient à conserver sa totale liberté d'expression et d'action ne sollicite aucune subvention).

Répartition des dépenses (51 150 €) :

- Services aux adhérents : 31 571 € (62 %)
- Frais de personnel : 15 358 € (30 %)
- Frais généraux : 4 221 € (8%)

Le montant des frais de personnel est resté stable.

Le nombre d'adhérents net a légèrement augmenté à 970 pour 962 en 2016.

Mis au vote, le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Administrateurs

Le président informe que Pierre Burel et Vincent Roubaud ont décidé, pour des raisons personnelles, de démissionner de leurs postes d'administrateur. Élisabeth Guyonnet, dont le mandat arrivait à échéance a décidé de ne pas se représenter. Le président les remercie tous les trois pour leur participation aux travaux du Conseil et notamment Élisabeth qui y a siégé depuis de si nombreuses années.

Deux autres mandats arrivaient également à échéance, ceux de Philippe Bréglino et de Christian Weibel qui se représentent. Mis au vote, ils sont réélus à l'unanimité.

Il fait appel à d'éventuelles candidatures spontanées et accueille avec satisfaction celle de David Gatin qui, conformément aux statuts sera en « observation » pendant un an.

Procès-verbal de notre Assemblée Générale (suite)

Budget 2018

Christian Mercier présente le projet de budget prudent et en équilibre.

Notre Budget 2018 est équilibré	
Recettes	
Adhérents :	45.000 €
Rétrocession secrétariat :	7.000 €
Divers (repas, intérêts...) :	2.000 €
Total recettes	54.000 €
Dépenses	
Frais de personnel (secrétariat) :	19.000 €
Frais généraux (loyers, informatique...) :	5.000 €
Circulaires, communication :	9.000 €
Événementiel, AG, déplacements... :	7.000 €
Assurances :	8.500 €
Cotisations (dont Fransylva, UR...) :	5.500 €
Total dépenses	54.000 €

« Les forêts privées sont gérées durablement »

Mis au vote, ce budget est approuvé à l'unanimité.

Évolution des cotisations

Le président rappelle que l'an dernier le Conseil d'Administration avait proposé de ne pas augmenter le barème des cotisations pour l'année 2018.

Compte tenu du contexte, il est proposé pour 2019 de faire une très légère augmentation des cotisations. Le président explique que le Conseil d'Administration a étudié deux options, la première consistant à augmenter seulement la cotisation fixe de 2 €, la seconde consistant à augmenter de 5 centimes par hectare la part variable.

Sollicitée, l'Assemblée Générale retient la seconde option ce qui conduit pour 2019 à la

grille de cotisation suivante :

- Cotisation forfaitaire unique : 16 € (inchangée)
- Contribution aux services syndicaux départementaux :
 - Partie fixe : 18 € (inchangée)
 - Partie liée à la surface de la forêt assurée :
 - 0,75 € / ha pour les 25 premiers hectares (au lieu de 0,70 €)
 - 0,55 € / ha pour les 75 suivants (au lieu de 0,50 €)
 - 0,45 € / ha entre 100 et 400 ha (au lieu de 0,40 €)
 - 0,14 € / ha au-dessus de 400 ha (au lieu de 0,135 €)

Mis au vote, ces montants sont approuvés à l'unanimité.

Interventions thématiques

Deux interventions ont fait suite à l'Assemblée Générale statutaire :

- **Forêt et Urbanisme** : point d'avancement des travaux orchestrés par le Conseil Départemental par Sophie Pérenti
- **Prendre en compte le risque incendie de forêts dans les documents d'urbanisme** par Frédéric-Georges Roux

L'ensemble des diapositives projetées lors de cette assemblée générale est téléchargeable sur le site de notre Union Régionale Fransylva PACA : <http://fransylva-paca.fr/wp/assemblee-generale-2018-du-syndicat-du-var/>

La Région change de nom !!!

C'était dans l'air. Depuis des années nos élus régionaux n'aimaient pas que nous soyons la seule région de France affublée d'un aussi vilain acronyme que PACA.

Le nom officiel, Provence-Alpes-Côte d'Azur, était trop long et PACA était trop laid.

Alors, nos génies ont cogité et, après moult tergiversations, ils ont tranché : à l'heure où le Nord se transforme en Hauts-de-France, nous, nous serons la région SUD !!!

Sauf que nous ne sommes pas les seuls à être dans le sud et que Sud-Est, plus précis, n'est guère mieux que PACA.

Sauf que l'État n'a pas voulu bouger et que le nom officiel reste Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Alors, qu'à cela tienne, fini PACA, notre belle région communiquera désormais avec son nouveau logo sous le nom de Région SUD, Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

Ça nous apprendra à ce que les Alpains ne se veulent pas être Provençaux.

Le pin d'Alep enfin normé pour la construction

14 avril 2018 : une date historique

Le 14 avril 2018, l'AFNOR a, enfin, publié la norme que nous attendions depuis longtemps, qui permet à ceux de nos pins d'Alep que nous saurons conduire à maturité de trouver le débouché en bois d'œuvre auquel leurs qualités mécaniques permettent de prétendre.

C'est l'aboutissement de trois années de recherche, d'essais en laboratoire et de mobilisation des acteurs, menées sous l'égide de France Forêt PACA, qui permet l'utilisation du pin d'Alep en construction en bénéficiant de la garantie décennale.

La « divine surprise »

Le pin d'Alep était devenu le mal aimé de nos collines. Il a beau être le combustible rêvé des feux de nos forêts, il paraît qu'il encrasse les cheminées, qu'il est difficile à scier et pas bon pour le bois d'œuvre et donc ni utilisable en menuiserie ni en charpente...

Bref, il avait tous les défauts possibles et en plus, il ne valait rien ou pas grand chose.

Et pourtant, nous savions tous que nos aînés (et même nos ancêtres les plus lointains) utilisaient le pin d'Alep autrement que pour le triturer et en faire de la pâte à papier, le déchiqueter pour produire de l'électricité ou le laisser brûler tous les étés pour chauffer les nuages. Oui mais voilà, il n'avait pas subi, comme ses cousins (pins maritimes, pins sylvestre, pins laricio...) les tests officiels et la classification qui seuls permettent aux architectes ou aux charpentiers d'offrir la garantie décennale à leurs constructions.

Sa « réhabilitation » était depuis des dizaines d'années devenue l'Arlésienne des forestiers provençaux... jusqu'à ce que France Forêt Paca décide de pourvoir à cette injustice



et surtout que l'un d'entre nous, Denis Revalor, qui présida pendant plusieurs années notre Union Régionale et dont il faut saluer la compétence et l'obstination prene le taureau par les cornes, obtienne les financements nécessaires et conduise le projet jusqu'à son premier terme : la publication de la norme par l'AFNOR.

Pour arriver à nos fins nous avons récolté 90 m³ de beaux pins, bien droits, sans cœur gras, sans nœuds, d'au moins 30 à 50 cm de diamètre, répartis sur toute la zone de présence de cette essence. Nous les avons fait scier en 1.200 morceaux normés à différentes longueurs, largeurs et épaisseurs puis nous les avons confiés à un laboratoire spécialisé, Céribois, qui leur a fait subir d'épouvantables tests contrôlés par ordinateur, flexions (pas extension) les menant, parfois avec difficulté, jusqu'à la rupture. Et là, « divine surprise », nos pins d'Alep ont fait preuve de meilleures qualités mécaniques que leurs cousins.

Révolution dans le Landerneau des pins

Inutile de dire que ces caractéristiques ont été la cause de « conflits de famille » auxquels nous nous attendions un peu. 2017 a été une longue année de « luttes intestines » et d'après négociations qui ont conduit à un compromis que nous jugeons injuste mais acceptable.

Pin d'Alep : retrouver le chemin de la sylviculture

Donc nos pins ont satisfait aux exigences de la norme mais...

Ce n'est qu'un début : le combat ne fait que commencer

Étape 0 : « MARQUE et TRIE »

Il ne s'agit pas d'imaginer que les ébénistes vont se précipiter sur nos pins pour faire des meubles Boule avec de la marqueterie en écailles de tortue d'Hermann prélevées illégalement dans la Plaine des Maures, mais de constater que nous avons aujourd'hui dans nos forêts de pins d'Alep quelques beaux spécimens qu'il serait dommage de gâcher en les vouant à la trituration, au broyage et à la production d'énergie.

Sachons les sélectionner, bien les vendre, et faire en sorte que le bois poursuive sa vie, après avoir été scié, pendant de nombreuses années, en meubles ou en charpente.

Par la même occasion, sachons aussi sélectionner ceux de nos jeunes pins, arbres d'avenir bien droits, qui, dans 10, 20, 30 ans ou plus, feront, eux-aussi, des arbres dignes de rejoindre leurs aînés.



Marquons les pour que les bûcherons les évitent, ne les abattent pas, ne les blessent pas en débardant les plus moches, que les exploitants ne s'en emparent pas avant d'en avoir

reconnu (et payé) la juste valeur, ce qui les amènera à trier et à trouver des débouchés.

Ou mieux, ne vendons pas uniquement nos coupes sur pied. Faisons comme nos cousins des régions de production forestière, ou comme nos collègues de l'ONF : exploitons nos parcelles sous notre contrôle, avec l'aide de gestionnaires professionnels si besoin (experts, coopératives, ASL...), et mettons en vente nos meilleurs pins « bord de route ».

Étape 1 : il nous faut retrouver le chemin de la sylviculture

Cette balle est dans notre camp : produire du pin d'Alep de qualité bois d'œuvre implique de mener en 80 ans environ des arbres d'au moins 35 à 45 centimètres de diamètre.

Nous devons cesser de regarder pousser nos pins et céder sans discernement aux sirènes d'exploitants trop contents de se limiter sans trier aux débouchés industriels du moment. Être sylviculteur, c'est se comporter en vrai forestier et respecter des itinéraires sylvicoles qui impliquent des travaux (dépressage, élagage, éclaircies...) qui seuls permettent, bien sûr sur le long terme, de mieux valoriser notre patrimoine.

- **Dépressage** : intervenir quand le peuplement a entre 2,5 et 3 mètres de hauteur pour le ramener à 1.500 tiges par hectare, ce qui fait une distance moyenne entre les tiges de 2,5 mètres.
- **Élagage** : bien que les résineux aient tendance à s'auto-élaguer, l'élagage artificiel est conseillé dès que le diamètre à 1,30 mètres de hauteur du sol dépasse 10 à 12 cms. Seuls les 200 arbres objectif sont à élaguer jusqu'à 3 mètres de hauteur pour la première intervention.
- **Éclaircies fortes** : conseillées avec rotation de 10 à 15 ans, en prélevant de l'ordre de 30 à 40 m³ par hectare destinés à la trituration et/ou à la co-génération.

Étape 2 : la sylviculture ne suffit pas, il faudra « dérouiller » l'aval de la filière

Il ne suffit pas que les propriétaires forestiers, devenus sylviculteurs, produisent des beaux pins dignes du bois d'œuvre.

- Il faudra que les **exploitants** (acheteurs et négociants) fassent le tri pour préserver les arbres d'avenir, payent les arbres au juste prix et trouvent des débouchés et des scieurs.
- Il faudra que les **scieurs** décident (acceptent) d'en scier, soient rassurés sur la disponibilité d'une ressource de qualité, trouvent des débouchés (en volume et en prix) et investissent pour être présents et compétitifs.
- Il faudra surtout que **le marché** (menuisiers, charpentiers, prescripteurs, architectes et clients finals) le sache et en demande.



⇒ COMMUNICATION

Pour en savoir plus : <http://fransylva-paca.fr/wp/le-pin-dalep-une-essence-de-valeur-rehabilitee/>

Du nouveau sur notre site web

Dire qu'Internet est devenu incontournable est une façon d'enfoncer une porte ouverte.

Au niveau national le site de notre Fédération (www.fransylva.fr) et celui du CNPF (www.cnpf.fr) sont les deux principaux portails destinés aux forestiers privés. Nous avons la chance de bénéficier dans notre région d'un site dédié : www.fransylva-paca.fr/wp que nous enrichissons régulièrement.

C'est le moyen le plus efficace pour vous informer au plus vite et en détail, entre deux parutions de notre bulletin dont le contenu est forcément limité, des sujets qui nous touchent particulièrement.

N'hésitez pas à le consulter régulièrement et notamment via l'onglet **NOUVEAUTÉS**.

Au menu des derniers mois :



Avril 2018 : les doctrines du Centre Régional de la Propriété Forestière (EBC, PPRIF, Rémanents, projets photovoltaïques, Natura 2000, PLU, DFCI...)

Mai 2018 : le pin d'Allep enfin réhabilité, protection de la tortue d'Hermann, courriers adressés aux maires du Var et des Alpes-Maritimes sur les EBC.

Juin et juillet 2018 : un dossier complet sur « l'équilibre sylvo-cynégétique ».

Et pour août 2018 : L'histoire du Code Forestier de Philippe le Bel à nos jours.

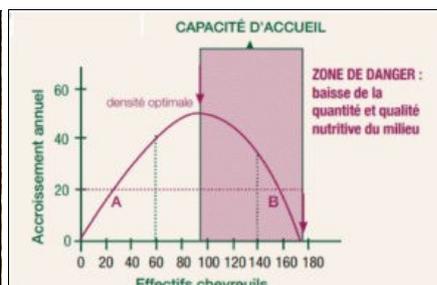
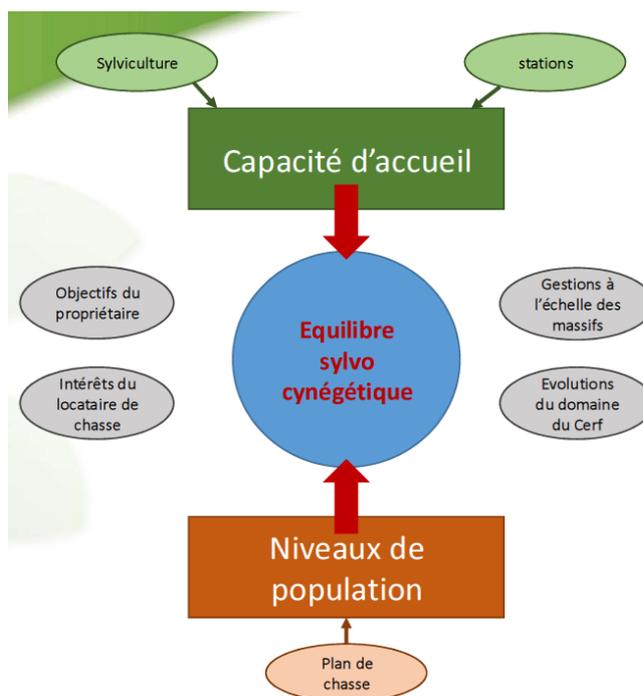
Équilibre sylvo-cynégétique

Sujet délicat, souvent source de conflit entre chasseurs et agriculteurs mais aussi entre chasseurs et forestiers, l'équilibre agro-sylvo-cynégétique est défini par le Code de l'Environnement.

Objectif : « rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles. »

Comment : « combinaison des moyens suivants : la chasse, la régulation, la prévention des dégâts de gibier par la mise en place de dispositifs de protection et de dispositifs de dissuasion ainsi que, le cas échéant, par des procédés de destruction autorisés... L'indemnisation... peut contribuer à cet équilibre. »

Le Code de l'Environnement ajoute : « L'équilibre sylvo-cynégétique tend à permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire... »



Faire la chasse aux grands ongulés

En Provence-Alpes-Côte d'Azur

Une situation contrastée mais préoccupante

Le problème est simple mais la solution est un peu plus complexe : d'un côté la chasse qui est à la fois un loisir et une mission de service public, de l'autre la sylviculture qui vise à gérer et exploiter les forêts en assurant après coupe leur renouvellement, qu'il soit naturel ou par plantation.



Or la population des grands ongulés, principalement les cervidés (cerfs et chevreuils) qui ont tendance à se frotter aux troncs de nos arbres et à brouter les jeunes plans ou les sangliers qui se délectent des glands de nos chênes, s'accroît de manière probablement excessive faute d'un prélèvement suffisant de la part des chasseurs qui ne sont pas toujours d'accord pour l'admettre. Il est vrai que c'est plus agréable pour leurs loisirs quand il y a beaucoup de gibier au bout du fusil et même plus rémunérateur quand il s'agit de louer les terrains de chasse à des citadins qui rechigneraient à verser leur obole pour revenir trop souvent bredouille.

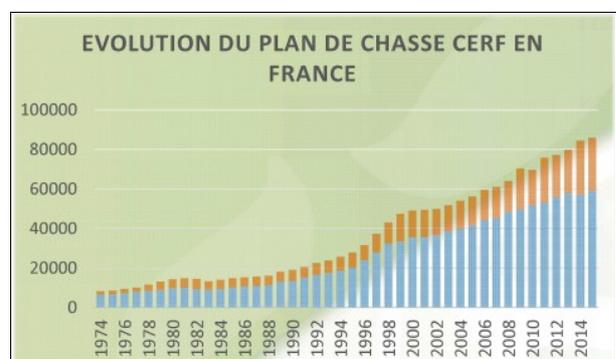
Résultat : le gibier, quand il est trop nombreux sur un territoire donné, provoque des dégâts.

Autant il est assez habituel de les évaluer sur les terres agricoles cultivées (même si cela provoque d'âpres discussions entre agriculteurs et chasseurs lorsqu'il s'agit de les payer), autant on constate que les forestiers, qui sont pourtant eux-aussi en droit de se plaindre, sont mal armés pour défendre leurs cultures et obtenir des fédérations départementales de chasseurs que les plans de chasse au gros gibier soient non seulement plus élevés mais surtout que les objectifs de prélèvement soient mieux atteints. Quant au paiement des dégâts causés aux plantations, c'est une autre histoire.

La situation est devenue préoccupante dans les forêts de production, celles où il est possible de produire du bois d'œuvre. C'est le cas aujourd'hui de nombreux massifs des Hautes-Alpes où l'on récolte du mélèze qui a du mal à se régénérer et où les cerfs et surtout les chevreuils sont particulièrement trop nombreux (en dépit de ce que prétendent les chasseurs qui estiment qu'ils en tuent assez), mais aussi, peut-être à un degré moindre, dans les Alpes-de-Haute-Provence et au nord des Alpes-Maritimes.



Dans les départements littoraux, et notamment dans le Var où l'on ne récolte pour l'instant que des résineux destinés à la trituration (pâte à papier) et à la production d'électricité ou du bois bûche issu des feuillus, principalement du chêne, c'est le sanglier qui règne en maître et s'attaque aujourd'hui principalement aux cultures et notamment aux vignes, mais viendra bientôt, du moins nous l'espérons, le temps de la production de bois d'œuvre maintenant que le pin d'Alep vient d'être reconnu apte à être utilisé en bois de structure et il est probable que les forestiers varois devront se préparer au combat.



Pour en savoir plus : <http://fransylva-paca.fr/wp/dossier-lequilibre-sylvo-cynegetique/>



Les annonces de la Forêt Varoise



PROPRIÉTÉS EN VENTE

Nouveau :

- 18 ha, Figanières, accès direct CD 54

Toujours d'actualité :

- 6,3 ha, Plan-de-la-Tour
- 22 ha, La Roquebrussanne
- 32 ha, Montferrat
- 6 ha, Bagnols-en-Forêt (châtaigniers)
- 11,73 ha, Le Muy et 2,5 ha La Roquebrussanne
- 10 ha, La Crau, vue sur mer
- 11 ha, Vérignon
- 6 ha, Villecroze
- 8,53 ha, Signes « Clos de Pégoun »
- 50 ha, Callas/Bargemon, accès facile, vue dominante
- 33 ha, Tourtour/Ampus, accès facile par chemin DFCI
- 1,70 ha, Plan-de-la-Tour, avec forage, bord de rivière
- 4,57 ha, Roquebrune-sur-Argens, proche d'un petit lac
- 11 ha, Tourtour, très belle propriété forestière, 4 bâtiments, 350 m2 habitables
- 13 ha, Ginasservis
- 41 ha, Bargemon/Seillans

- 5 ha, Carcès, en bordure du barrage, parking
- 10 ha, Pignans - chênes et châtaigniers
- 4,5 ha, La Roquebrussanne
- 16 ha, Aups avec chênes truffiers
- 8,4 ha, Tourrettes
- 4,83 ha, Lorgues
- 10 ha Brignoles, 15 ha La Mole, 145 ha St Maximin, 42 ha Saint-Zacharie, 8 ha Les Arcs et 7 ha Rocbaron
- 16 ha et 18 ha, Vidauban, facile d'accès
- 10 ha, Bargemon, forêt Château de Fauvas
- 6 ha, Bormes-les-Mimosas
- 1100 m² parcelle D19, Artignosc sur Verdon

Vendu

- 11,79 ha, Le Muy

Divers :

- À vendre : tracto-pelle, 4 roues motrices, moteur refait
- 1 ha terre agricole, Artinosc-sur-Verdon (truffière & chasse)

En cas de vente, merci de nous communiquer le nom de l'acquéreur et le prix de vente à l'ha. N'oubliez pas alors de faire adhérer votre acquéreur à notre syndicat.

Les adresses utiles

CRPF - Antenne du Var :

Maison de la Forêt, Quartier des Lauves,
83340 Le Luc

Responsable secteur 83/06: Marie Gautier

Var Ouest : Anthony Cubaynes

Tél. : 04.94.50.11.51 - Mail : anthony.cubaynes@crpf.fr

Var Est : Joël Perrin

Tél. : 04.94.50.11.52 - Mail : joel.perrin@crpf.fr

Var Fayence et Esterel : Quentin Vanneste

Tél. : 06.74.64.63.57 - Mail : quentin.vanneste@crpf.fr

Chargé de mission 83/06 : Nicolas Cornet

Tél. : 06.75.69.61.64 - Mail : nicolas.cornet@crpf.fr

Secrétariat CRPF (lundi et jeudi matin) : Sandra Arnaud

Tél. : 04.94.50.11.53 - Mail : secretariat.lleuc@crpf.fr



Coopérative Provence Forêt :

Maison de la Forêt, Quartier des Lauves 83340 Le Luc
Emmanuel Atanoux - Tél. : 06.82.45.58.72

ASL Suberaie Varoise

Pôle Forêt, Quartier Précoumin, Route de Toulon
83340 Le Luc Tél. : 04.94.73.57.92

Techniciens : **Chloé Monta et Gisela Santos-Matos**



Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés (PACA) :

Maison de la Forêt Quartier des Lauves, 83340 Le Luc
www.fransylva-paca.fr/wp



Liens pour les internautes : www.fransylva-paca.fr/wp

www.fransylva-paca.fr/wp le site de tous les propriétaires forestiers privés de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et donc de votre syndicat

www.fransylva.fr le site de notre Fédération Nationale

<https://paca.cnpf.fr/> le site du CRPF PACA

www.provenceforet.fr : Coopérative Provence Forêt

www.suberaievaroise.com : ASL Suberaie Varoise

www.ofme.org : Observatoire de la Forêt Méditerranéenne

www.ofme.org/pefc-paca : certification PEFC PACA

www.foret-mediterraneenne.org/fr/ (Revue Forêt Méditerranéenne)

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

Membre de la Fédération Nationale des Forestiers Privés de France (Fransylva)

Maison de la Forêt - Quartier des Lauves - 83340 Le Luc

Tél. : 04.94.50.09.70 — Mail : spsfvar@sfr.fr

Permanences téléphoniques (Sandra Arnaud) :

9h00 à 12h00 (lundi au vendredi) et 14h00 à 17h00 (lundi, jeudi et vendredi)

www.fransylva-paca.fr/wp

